

des Princes &c. Janvier 1770. 15

régie, qui la tient en état de rendre compte à chaque instant de tous ses effets présents & passés.

On la croit née avec la tache d'un péché originel, parce qu'elle a été renouvelée & ranimée par un étranger; ce qui a beaucoup contribué à la rendre odieuse; & l'on ignore que cet établissement a été fait en 1664 par Mr. Colbert, & que sous son ministère, & sous les ministères suivans, jusqu'à la mort de Louis XIV, il y a été dépensé plus de trente-cinq millions sans succès, parce que cette dépense étoit mal conduite; & malgré cette dépense on n'abandonnoit pas l'entreprise, parceque l'on jugeoit qu'un grand commerce étranger étoit nécessaire au bien de l'Etat.

Cette Compagnie a donc été renouvelée en 1717 par de nouvelles Lettres-Patentes, & quelque-tems après le Roi assigna quatre millions sur les Postes, qui devoient valoir, dans leur répartition, 4 pour cent à chacun des Actionnaires (*).

En 1712 la Ferme de Tabac étoit affermée deux millions cent mille livres. Le bail étoit sur sa fin, cette Ferme fut mise à l'enchère. La Compagnie des Indes la porta à quatre millions vingt mille livres, & elle fut adjugée. Le Roi retira alors les quatre millions qu'il lui avoit cédés sur les Postes, & il les passa sur la Ferme du Tabac.

En 1719, quand la Compagnie eut pris connoissance de la Ferme du Tabac, elle offrit au Roi de lui en payer le fond cent millions

comptant,

(*) Personne n'y auroit pris intérêt, s'il n'y avoit eu un objet présent.